

FAQ à l'intention des actionnaires

Comment puis-je voter?

Cette année, plus que jamais, les actionnaires sont invités à voter avant l'assemblée. Veuillez vous reporter aux sections portant sur le vote par procuration, aux pages 11 et 12 de la [Circulaire de sollicitation de procurations](#) pour obtenir des précisions.

Comment puis-je participer à l'assemblée annuelle?

Les actionnaires ne pourront pas assister à l'assemblée en personne; nous les invitons toutefois à regarder la diffusion en direct à l'adresse manuvie.com. En suivant les instructions ci-dessous, les actionnaires et leurs fondés de pouvoir dûment désignés pourront poser des questions et voter pendant la diffusion en direct. Pour participer à l'assemblée, les actionnaires doivent avoir accès à Internet.

Comment les actionnaires peuvent-ils se joindre à l'assemblée, voter et poser des questions?

Ouvrez une session en ligne à l'adresse <https://web.lumiagm.com/121039121>. Pour que les actionnaires puissent tester leur connectivité Internet, le lien sera accessible une heure avant le début de l'assemblée.

Cliquez sur « I have a login », puis entrez votre numéro de contrôle (voir ci-dessous) et le mot de passe « manulife2020 ». (Remarque : Le mot de passe est sensible à la casse.)

Voter pendant la diffusion en direct : Le numéro de contrôle permettra aux actionnaires et aux fondés de pouvoir d'ouvrir une session, de voter et de poser des questions pendant la diffusion en direct. Tout vote dûment exprimé à l'assemblée révoquera automatiquement toute procuration soumise antérieurement. Les actionnaires et les fondés de pouvoir qui ne souhaitent pas révoquer une procuration déjà soumise ne doivent pas voter pendant la diffusion en direct.

Sans numéro de contrôle, les actionnaires et les fondés de pouvoir ne pourront ouvrir une session qu'en tant qu'invités et ne pourront pas voter ni poser de questions (voir ci-dessous).

Actionnaires inscrits et porteurs d'une attestation de la propriété des actions : Le numéro de contrôle se trouve sur le formulaire de procuration joint aux documents de l'assemblée.

Actionnaires non inscrits (propriétaires réels) : Comme c'est le cas pour une assemblée tenue en personne, les actionnaires non inscrits (propriétaires réels) qui souhaitent voter et poser des questions pendant la diffusion en direct doivent suivre attentivement les instructions figurant sur la circulaire et sur leur formulaire de procuration ou d'instructions de vote pour se nommer (ou nommer une autre personne) en tant que fondés de pouvoir pour voter et poser des questions pendant la diffusion en direct. La personne désignée comme fondé de pouvoir doit ensuite communiquer avec la Société de fiducie AST (Canada) au 1 866 751-6315 au plus tard à 9 h (heure de l'Est) le 6 mai 2020 pour demander un numéro de contrôle pour l'assemblée.

Les invités peuvent-ils participer à la diffusion en direct de l'assemblée annuelle?

Tout membre du public peut se joindre à la diffusion en direct en suivant les instructions ci-dessous. Les invités peuvent écouter le déroulement de l'assemblée, mais ne peuvent ni voter ni poser de questions.

Les invités doivent ouvrir une session en ligne à l'adresse <https://web.lumiagm.com/121039121>. Pour que les invités puissent tester leur connectivité Internet, le lien sera accessible une heure avant le début de l'assemblée.

Cliquez sur « I am a guest », puis remplissez les champs requis.

À qui dois-je m'adresser pour obtenir des précisions sur la façon de voter?

Les actionnaires inscrits et les porteurs d'une attestation de la propriété des actions doivent communiquer avec l'[agent des transferts](#) de leur région pour obtenir de l'aide. Les actionnaires non inscrits (propriétaires réels) doivent communiquer avec leur maison de courtage pour obtenir de l'aide.

Comment puis-je savoir si je suis un actionnaire inscrit, un porteur d'une attestation de la propriété des actions ou un actionnaire non inscrit (propriétaire réel)?

Vous êtes un actionnaire inscrit si vous détenez un certificat d'action à votre nom ou si vos actions sont enregistrées électroniquement dans le Direct Registration System (DRS) géré par notre agent des transferts.

Vous êtes un porteur d'une attestation de la propriété des actions si vous détenez une attestation de propriété d'actions émise lors de la démutualisation de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers.

Vous êtes un actionnaire non inscrit (propriétaire réel) si vous détenez vos actions par un intermédiaire (une banque, une société de fiducie, un courtier en valeurs mobilières ou une autre institution financière). Cela signifie que les actions sont inscrites au nom de cet intermédiaire et que vous êtes le propriétaire réel.

J'ai égaré ou je n'ai pas reçu mon formulaire de vote par procuration ou mon formulaire d'instructions de vote. À qui dois-je m'adresser?

Les actionnaires inscrits et les porteurs d'une attestation de la propriété des actions qui ont choisi de recevoir des documents de vote et qui n'ont pas reçu ou qui ont égaré le formulaire de procuration doivent communiquer avec l'[agent des transferts](#) de leur région pour obtenir de l'aide. Les actionnaires non inscrits (propriétaires réels) qui ont choisi de recevoir des renseignements sur le vote et qui n'ont pas reçu de formulaire d'instructions de vote ou de procuration ou qui les ont égarés doivent communiquer avec leur maison de courtage pour obtenir de l'aide.